

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0121A724291FIHF

Liberté Égalité Fraternité SHIP STATION LICENCE LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2022

Validité prorogée au : 31/01/2023

Identifiant : S 1053230 Code CIAC : SANS

Type de navire : PLAISANCE

MMSI: 228 035 900 Indicatif d'appel: FIHF Nom: OBPORTUS IV

Quartier / Immatriculation : LO E80947L

ANFR - 0000004 - TTF - 9523/21166

SARL OBPORTUS 9 PLACE THIERS 54150 BRIEY

Qté	Type d'équipement	Réf. commerciale et N° d'identification	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
	VHF FIXE ASN	ICOM IC M 423	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	NAVICOM RT 311	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS CLASSE B	ICOM MA 500 TR (PLAIS.)	2,0 W	161.975 MHZ - 162.025 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	MC MURDO E5 SMARTFIND A Code hexa: 9C88D4010CD34D1	5,0 W	121,5MHZ ET 406-406,1MHZ
1	SATELLITE MINI C	SAILOR 6150		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO M 1623		9 GHZ
9	-			

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 02/12/2021 Le sous-directeur de la sécurité maritime

Vincent DENAMUR

15 hm

Le service dénommé «gestion des licences et de MMSI» met en oeuvre un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFA. Ce service est en charge de la gestion des attributions des licences de station de bord, des indicatifs d'appel et des identités du service mobile maritime et du service de radicitééphonie sur les voies de navigation intérieure (codes MMSI et ATIS). Cette gestion comprend la délivrance, la modification, le renouvellement, la résiliation et le contrible des licences concernant les identités du service mobile maritime et fluvial. Afin de permettre la coordination et forganisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union internationale des Télécommunications : agence Suisse dont le pays est reconnu comme assurant un niveau de protection adéquait par la Commission Européenne les informations retatives à la station de navire. IMMSI, indicatif d'appel, matériel à bord quartier et immatriculation, longueur, jauge et nom de navire, par alleurs pour les babeaux fluvrisur les codes ATIS sont transmis à la commission RALTEVIAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for Niand Willerways) à VIT (Visions Navigables de France) anni qu'à certains services des Affaires maritimes. Pour fluvrisur des la commission auveire et de sauvetage (CROSS), des deux centres spécialisés de secours en mer l'Nouvelle-Calédonie et Papeete), du FMCC (Prench Mission Control Centre) et de services spécialisés des Affaires maritimes afin de collaborer à des fins des auvergarde de la vie humaine en mer si vous en aver exprime votre consentement. Dans cas, aucun désaccord n'à été formulé à la fin de votre déclaration des deux des des poutses et de surveillance et de votre déclaration des écusions electronismes. L'appellement de la vie humaine en mer si vous en aver exprime votre conservées pour l'installation et tratisation de sécupiements adioinéetriques décrits ci-dessus. Ce traitemen

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.